

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**VILLENAVE D'ORNON - place Aristide Briand - ancienne station service -
Acquisition des parcelles cadastrées CS 35 et 37 - Décision - Autorisation**

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La société des pétroles Shell est propriétaire sur le territoire de la commune de Villenave d'Ornon d'une ancienne station-service désaffectée située place Aristide Briand, dans le secteur du Pont de la Maye.

Edifiées sur les parcelles cadastrées CS 35 et 37, d'une contenance totale de 1 067 m², les installations de distribution de carburants ont été définitivement fermées le 3 juillet 2013 par Shell dans l'optique de leur aliénation.

Cette propriété qui bénéficie d'un emplacement stratégique majeur, intéresse vivement notre établissement et la société publique locale La Fabrique Métropolitaine (La Fab) dans le cadre de projets d'aménagements en cours.

En effet le secteur du Pont de la Maye est appelé à connaître un processus d'évolution urbaine s'appuyant d'une part, sur la démarche « 50 000 logements le long des axes de transport » et d'autre part, sur le projet d'extension de la ligne C du tramway puisqu'une emprise de 491 m² de l'actuelle propriété Shell est concernée par le projet.

C'est donc en considération de ces objectifs que ladite société Shell a été approchée par notre établissement en vue de définir les conditions et modalités d'une cession par voie amiable de l'entièvre propriété.

Au résultat des négociations conduites par les services métropolitains, un accord a pu être enregistré au prix de 242 000 euros qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine n° 2014-550V1539 actualisé le 22 juillet 2015.

Il est à préciser qu'en acceptant ce prix Shell s'est engagé à abandonner toute éventuelle indemnisation du fonds de commerce.

Shell au titre de ses engagements a effectué la réhabilitation du site pour un usage futur à minima comparable à la dernière période d'activité de l'installation, à savoir une activité industrielle et commerciale.

Bordeaux Métropole pour sa part a procédé à la démolition des bâtiments implantés sur ces parcelles et prendra les mesures nécessaires pour le démantèlement et l'enlèvement de l'ensemble des installations pétrolières ainsi que pour l'achèvement de la dépollution du site.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5217-2,

VU l'article L1311-9 du code général des collectivités territoriales précisant que les projets d'opérations immobilières mentionnés à l'article L 1311-10 doivent être précédés avant toute entente amiable, d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat lorsqu'ils sont poursuivis par les collectivités territoriales leurs groupements et leurs établissements publics,

VU l'avis de France Domaine n° 2014-550V1569 actualisé le 22 juillet 2015,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La maîtrise foncière de l'ancienne station-service Shell du Pont de la Maye à Villenave d'Ornon s'inscrit bien dans le projet urbain visant dans ce secteur à densifier et développer l'habitat et à permettre l'extension de la ligne C du tramway

DECIDE

Article 1 : d'acquérir de la société des pétroles Shell dont le siège social est à Colombes (92700) 307 rue d'Estienne d'Orves l'immeuble anciennement à usage de station-service sis à Villenave d'Ornon, place Aristide Briand, cadastré CS 35 et 37, pour une contenance totale de 1 067 m², moyennant le prix de 242 000 euros qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine n° 2014-550V1569 actualisé le 22 juillet 2015,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique d'acquisition et tous autres documents afférents à cette opération,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante à cette acquisition

- au budget principal de l'exercice en cours pour la SPL (Chapitre 21, Compte 2115, Fonction 824) pour 130 640 €
- au budget transport de l'exercice en cours pour le tramway (Chapitre 21, Compte 2115) pour 111 360€.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2015

M. JACQUES MANGON